



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2020 Demande de crédit d'étude pour la gestion du trafic parasite sur le territoire de la commune

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Contexte

Suite à la motion de M. Fabrice Weber déposée en décembre 2018 au conseil général sur les mauvaises conditions de circulation observées le matin sur la route de la Croix-Neuve et dans le centre du village, une réponse de la municipalité a été apportée à l'assemblée du conseil général du 12 décembre 2019, après avoir interrogé la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Lors de cette assemblée, le conseil général a donné le mandat à la municipalité de poursuivre le projet pour l'instauration d'une zone 30 km/heure sur l'entier ou une partie des voies de circulation dans le village en favorisant également qu'elle élargisse les options possibles dans son étude.

Selon la motion, le trafic sur la route de la Croix-Neuve, à proximité de quartiers résidentiels est dense et la route est systématiquement bouchée le matin, notamment par des véhicules en transit, voulant éviter les congestions de la route de Berne. La circulation est aussi importante sur les autres routes communales. Il s'agit donc de trouver des solutions pour à la fois limiter le transit mais aussi sécuriser les cheminements piétonniers. Après consultation de la DGMR, il nous a été recommandé de faire appel à un bureau d'étude spécialisé dans les questions de gestion du trafic afin d'avancer dans la réflexion et de pouvoir élargir les options possibles.

En réponse à la demande du conseil général en séance du 12 décembre 2019, la municipalité propose donc deux offres, à savoir :

Offre A) – Offre de prestations du bureau d'ingénieurs Transitec SA

Le bureau Transitec a établi une offre dont les axes principaux sont:

- Réaliser des comptages sur une période permettant de bien cibler les problèmes ;
- Proposer des mesures adaptées au contexte local, en fonction des charges de trafic relevées, afin de sécuriser et fluidifier le trafic, ainsi que le transit sur les différents axes, principalement le matin. Les variantes évoquées initialement par la Municipalité devront être reprises, voire complétées, même si la mise en place d'une zone 30 km/h sur l'ensemble ou une partie du village est privilégiée à ce stade par la DGMR ;
- Démontrer la pertinence des mesures préconisées.

1. Programme de travail

Le programme de travail proposé pour cette étude est le suivant :

A. Phase 1 : diagnostic, enjeux et analyse préliminaire de variantes

- réalisation de comptages routiers et de relevés de vitesses via la pose de 3 tubes sur 3 semaines au minimum (sur la route de la Croix-Neuve ainsi que sur la route du Village) ;
- mise en évidence des cheminements piétonniers le long des axes considérés ainsi que leurs aménagements ;
- observations des comportements à l'heure de pointe du matin (3 déplacements sur site sont prévus afin de pouvoir cibler au mieux les problèmes) ;
- analyse des résultats et mise en évidence du trafic de transit ainsi que des vitesses pratiquées sur ces routes ;
- identification des dysfonctionnements principaux (vitesses, problèmes de croisement, insécurité pour les piétons et discontinuités ...) ainsi que des contraintes et marges de manœuvre ;
- définition des principaux enjeux et objectifs à atteindre ;
- génération de variantes de traitement des problématiques identifiées, en reprenant au minimum les mesures déjà évoquées par la commune, analyse sommaire de ces variantes et recommandations ;
- rédaction d'une notice technique et livraison en format pdf.

B. Phase 2a : proposition d'aménagements - variante minimale

- Sur 4 points/secteurs maximum, proposition d'aménagements avec réalisation d'une esquisse au 1/500^{ème} ;
- Estimation sommaire des coûts des aménagements ;
- Ajouts des propositions à la notice technique de la phase 1 et livraison en format pdf.

C. Phase 2b - proposition d'aménagements - variante maximale

- Sur un secteur plus large, proposition d'aménagements visant à atteindre les objectifs visés. Des esquisses sur une dizaine de points/secteurs seront effectuées au 1/500^{ème} ainsi que des propositions d'adaptation de la signalisation verticale ;
- Estimation sommaire des coûts des aménagements ;

Ajouts des propositions à la notice technique de la phase 1 et livraison en format pdf.

2. Coût de l'étude

Sur la base du programme de travail défini, les montants des honoraires et des frais nécessaires à l'étude sont estimés entre Fr. 18'350 et 26'000.-- (HT) selon les résultats de la phase 1, se répartissant à titre indicatif ainsi :

	Directeur d'étude	Chef de projet	Chargé d'étude	Personnel de soutien (infographiste, secrétaire)	Montant des honoraires par phase (CHF HT)
Phase 1 - diagnostic, enjeux et propositions préliminaires	3	8	50	8	CHF 9'340.00
Phase 2a - aménagements - variante minimale	2	10	35	4	CHF 7'033.00
Phase 2b - aménagements - variante maximale	4	15	80	8	CHF 14'611.00
Tarif journalier (CHF HT/heure)	CHF 182.00	CHF 157.00	CHF 133.00	CHF 111.00	
Frais Phase 1 (y.c. comptages)					CHF 2'000.00

Total Offre A) – offre estimative
TVA 7.7 %

Fr. 26'000.—
 Fr. 2'002.—

Total Offre A) TTC

 Fr. 28'000.—
 =====

Offre B) – Bureau d'ingénieurs RGR

Le bureau RGR Robert-Grandpierre et Rapp SA a donc été sollicité afin d'établir les documents d'analyse nécessaires, d'évaluer les mesures d'aménagements adéquates et de développer un projet de zone 30 si cette mesure est confirmée comme étant la plus pertinente.

1. Etude préliminaire

Le détail de ses prestations pour l'étude préliminaire est le suivant.

A. Comptages sur site

Cette première phase doit permettre de déterminer et vérifier les charges de trafic sur la RC601 et le trafic circulant à l'intérieur de la commune de Montpreveyres dans la direction Moudon → Lausanne. Les résultats de ces comptages par radar (en 4 points, voir image ci-après) indiqueront d'une part les horaires et les jours durant lesquels un relevé visuel sur site du trafic de transit est le plus pertinent et d'autre part, serviront de donnée de base à une éventuelle instauration de zone 30.

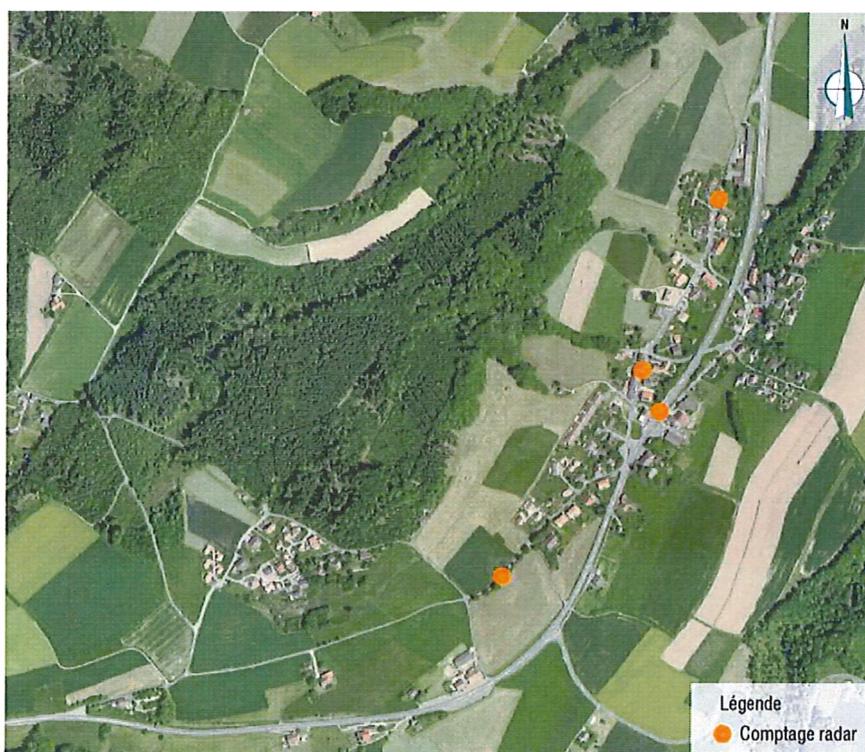


fig. 1 : Emplacements des points de comptage radar

B. Relevé visuel du trafic de transit – enquête origine-destination

Sur la base des résultats de la phase A) un relevé visuel du trafic de transit sur site sera mené le matin de semaine identifié comme étant le plus chargé en termes de trafic. Il permettra de déterminer le nombre de véhicules sortants de la Route de Berne (RC601) transitant par le centre du village, sous forme de matrice origine-destination (lecture de plaques), dans le sens Moudon → Lausanne. Le relevé sera effectué à l'aide de 4 caméras (voir schéma ci-dessous).

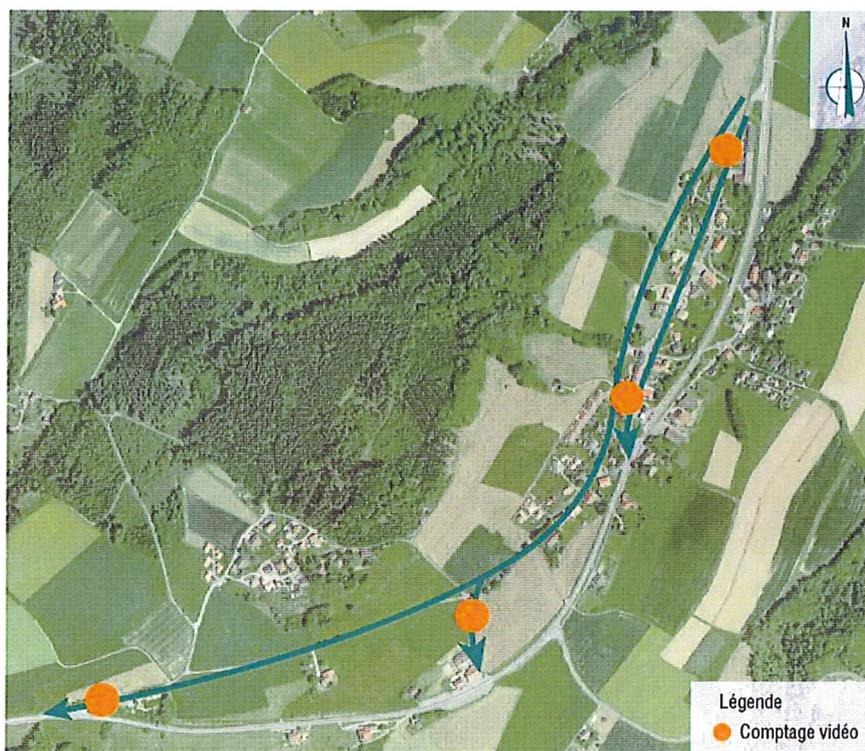


Fig. 2 : Emplacements des points de relevé vidéo

C. Comparaison des charges de trafic

Les résultats issus des relevés permettront d'effectuer une comparaison aux charges de trafic données par la DGMR dans sa réponse à la municipalité ainsi qu'au profil des vitesses des véhicules circulant au centre du village. Ces données serviront ainsi de justification aux mesures de modération du trafic préconisées.

2. Etude multicritères de variantes d'aménagement

Bien que l'instauration de la zone 30 soit à ce jour préconisée, le bureau propose d'étudier plusieurs variantes de modération du trafic afin de sécuriser le centre du village et diminuer le trafic parasite. Chaque variante d'aménagement sera évaluée de manière qualitative sur la base de plusieurs critères, notamment :

- Charges de trafic ;
- Impact sur la mobilité douce (deux-roues, piétons) ;
- Impact sur le fonctionnement des transports publics ;
- Sécurité routière ;
- Atteinte de l'objectif de réduction du trafic parasite ;
- Coûts et emprises.

Ces critères pourront être affinés avec les représentants de la municipalité. Une pondération pourra leur être attribuée.

Cette analyse permettra de mettre en évidence les points faibles et forts des variantes et servira de base pour la recommandation d'une variante.

Documents de rendu

Un rapport technique comprenant les résultats des phases 1) et 2) sera établi. Il servira d'argumentaire de démonstration comme recommandé dans les conclusions de la réponse donnée par la DGMR. Il est à noter que les variantes d'aménagement seront proposées uniquement sous forme schématique. Le développement d'une des variantes (exemple zone 30) pourra faire l'objet des prestations optionnelles offertes au point 3.

Une séance de présentation des résultats de l'étude à la municipalité est prévue.

3. Etude d'instauration d'une zone 30

Dans le cas où l'instauration d'une zone 30, telle qu'actuellement préconisée, est vérifiée par l'étude préliminaire, les prestations suivantes sont proposées.

A. Cadre légal

L'Ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre (RS 741.213.3) stipule l'établissement d'une expertise pour accompagner la demande de mise en zone 30.

Conformément à cette ordonnance, la présente étude se propose d'établir les éléments nécessaires à cette expertise à savoir :

- Le fonctionnement actuel des chemins concernés (vitesse pratiquées, hiérarchie routière, circulation bus, etc.) sur la base de l'étude préliminaire ;
- Les objectifs de la future zone 30 ;
- Les aménagements projetés (développé sur la base de la variante retenue par l'étude multicritères).

B. Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude est illustré par la figure ci-dessous et il inclut les routes suivantes :

- Rue du Village ;
- Route de la Croix-Neuve ;
- Route de Riau.

Il est à noter ici que la mise en place d'une éventuelle zone 30 ne s'étalerait pas à l'ensemble du périmètre. Toutefois, dans le but d'étudier le trafic parasite, il est important de considérer l'ensemble des routes qui y participent.

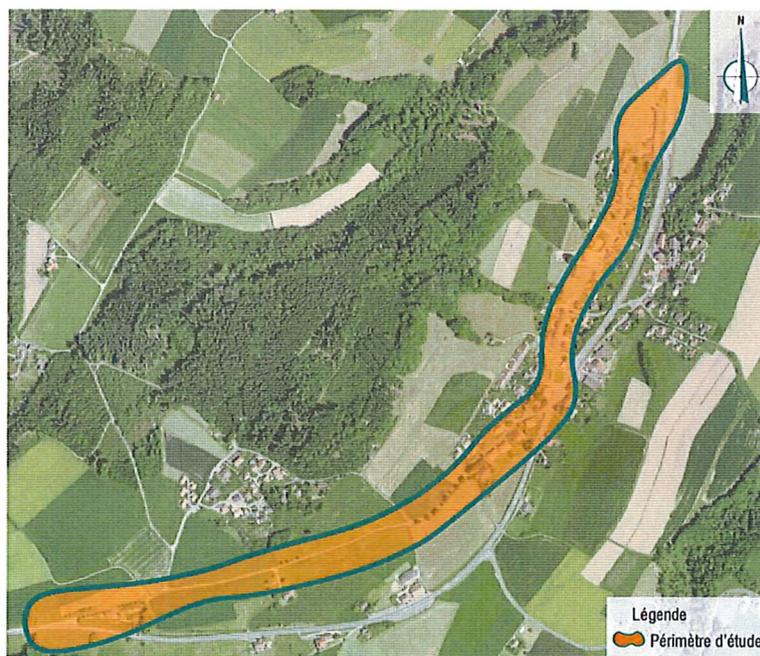


Fig. 3 : Périmètre d'étude

L'étude des aménagements des débouchés sur la RC601 ne fait pas partie de la présente étude, toutefois, ces prestations peuvent être offertes si le Maître d'Ouvrage le souhaite.

C. Données d'entrée

Pour le bon déroulement de l'étude, les données d'entrées suivantes devront être fournies par le mandant :

- Autorisation émanant de la Municipalité pour la demande de données d'accidentologie auprès de la DGMR ;
- Plan de situation communal, comprenant les géométries routières actuelles (plan génie civil, format compatible Autocad).

D. Etapes de projet

La réalisation d'une zone 30km/h suit plusieurs étapes :

- 1) Expertise au sens de l'ordonnance fédérale (qui inclut la définition des concepts d'aménagement) ;
- 2) Demande de mise en zone 30km/h ;
- 3) Elaboration détaillée des aménagements ;
- 4) Réalisation de la zone 30km/h ;
- 5) Bilan de la zone un an après sa mise en œuvre ;

La présente offre couvre les phases 1 et 2 de ce processus. Les autres prestations pourront être offertes, selon le souhait du mandant.

Documents de rendu

Le rendu final sera composé d'un rapport technique comprenant tous les éléments d'analyses et les planches de synthèse des propositions d'aménagements. Ce rapport constituera le document d'expertise tel que décrit dans l'ordonnance fédérale.

Les coûts

Les prestations sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

PRESTATIONS	TARIF HORAIRE 2020				Matériel	Montant HT
	B 183.-	C 158.-	D 134.-	E 112.-		
Etude préliminaire						SFr. 15 114.00
Rencontre des parties prenantes (Municipalité, M. Weber)		6				SFr. 948.00
Comptages sur site et dépouillement		2	10		SFr. 2 000.00	SFr. 3 656.00
Relevé visuel du trafic de transit et dépouillement		2	10		SFr. 1 000.00	SFr. 2 656.00
Comparaison des charges de trafic		2	8	8		SFr. 2 284.00
Etude multicritères de variantes d'aménagement	2	4	10	8		SFr. 3 234.00
Séance de présentation et rapport		8	8			SFr. 2 336.00
Total des heures par catégories	2	24	46	16		
Total des heures			88			

Total honoraires HT		SFr. 15 114.00
Frais	2.00%	SFr. 302.30
Sous-total		SFr. 15 416.30
Rabais	10%	-SFr. 1 541.65
Total HT honoraires et frais		SFr. 13 874.65
	7.70%	SFr. 1 068.35

Total TTC : SFr. 14 943.00

PRESTATIONS	TARIF HORAIRE 2020				Matériel	Montant HT
	B 183.-	C 158.-	D 134.-	E 112.-		
Etude d'instauration d'une zone 30						SFr. 12 696.00
Selon prestations décrites au point 3.4	4	12	44	24		SFr. 11 212.00
1 séance de coordination avec la commune + 1 séance de présentation, y.c. préparation		6	4			SFr. 1 484.00
Réserve						SFr. 3 092.00
A disposition du M.O.		4	10	10		SFr. 3 092.00
Total des heures par catégories	4	22	58	34		
Total des heures			118			

Total honoraires HT		SFr. 15 788.00
Frais	2.00%	SFr. 315.75
Sous-total		SFr. 16 103.75
Rabais	10%	-SFr. 1 610.40
Total HT honoraires et frais		SFr. 14 493.35
	7.70%	SFr. 1 116.00

Total TTC : SFr. 15 609.35

Total Offre B)		
Etude préliminaire	Fr.	13'874.85
Etude d'instauration d'une zone 30 km/h	Fr.	14'493.35

Total Offre B) HT	Fr.	28'368.00
TVA 7.7 %	Fr.	2'184.35

	Fr.	30'552.35
		=====

En fonction des résultats de l'étude préliminaire, dans le cas où l'instauration d'une zone 30 est confirmée, les prestations qui y sont liées pourront être adjugées. Le mandat peut ainsi être adjugé en 2 parties.

Les montants ne constituent pas un forfait, mais sont un plafond à ne pas dépasser sans un accord préalable du mandant.

Les frais courants sont compris dans l'offre à hauteur de 2%. Si nécessaire, des frais extraordinaires (impression de plans, de rapports, de schémas, ...) pourront être facturés mais uniquement sur pièces justificatives et avec l'accord du mandant.

Financement et amortissement

Le financement de cette dépense pourra être assumé par la trésorerie courante et/ou fera l'objet d'une demande d'emprunter aux meilleures conditions du marché.

Amortissement

Le montant sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan et sera amorti sur une durée de cinq ans.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la municipalité prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 03/2020 présenté le 3 septembre 2020,
- ouï les rapports de la commission des finances et ad hoc chargées d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter la réalisation de l'étude pour la gestion du trafic parasite sur le territoire de la commune,
- d'adjuger les travaux soit à l'entreprise Transitec Offre A) ou soit au bureau d'ingénieurs conseils RGR Robert-Grandpierre et Rapp SA Offre B),
- d'accorder à la municipalité un montant de Fr. 28'000.- ou de Fr. 31'000.- pour cette étude,
- d'admettre le mode de financement proposé.

Municipal responsable : M. Philippe Thévoz

Adopté en sa séance de Municipalité le 2 mars 2020

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire




Jacques Chappuis Italia Torny